

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 mars 2025

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : AUROUSSEAU Anne-Sophie, JEANGUYOT Danièle, Mme PERRARD Thérèse, MM : DANGUIS Marc, SIROU Grégory, Breugnot François, Lauféron Denis.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente

I INSTALLATION POTEAUX INCENDIE

Pour permettre la défense incendie du Bourg et compte-tenu des travaux réalisés par le SIAEP de Pannecière (changement de la conduite entre Vaumery et le Bourg), un devis d'un montant de 1 838.16 € TTC est présenté pour l'installation d'un poteau incendie qui sera implanté à l'intersection de la Route de la Cure avec la Route de Château-Chinon. Accord du conseil.

Le conseil valide aussi le remplacement du poteau incendie de Bussy pour le même montant.

II PHOTOS ANCIENNES

Le conseil municipal souhaite mettre en valeur des photos anciennes de notre commune, qui pourraient être installées à l'intérieur (salle communale) comme à l'extérieur (Eglise, bascule...).

L'entreprise KLS impression a pu réalisé un test sur d'anciennes cartes postales et il serait possible de créer des panneaux de 600 x 500 mm pour un montant approximatif de 80 € TTC l'unité.

Le conseil valide ce projet à l'unanimité et demande aux habitants ayant d'anciennes cartes de bien vouloir les déposer en Mairie. A la suite, un choix des photos à reproduire sera acté par les conseillers.

III AMÉNAGEMENT DE LA SAINTE PRÈS DU CIMETIÈRE

Il est proposé de retirer le grillage entourant le monument afin de le mettre en valeur.
Le conseil valide cette proposition

IV PONT DE MEULEAU

La communauté de communes a transmis un dossier complet concernant la réfection du Pont de Meuleau. Les travaux sur cet ouvrage d'art entrent dans le champ de la compétence voirie et peuvent être subventionnés à hauteur de 60 % par le CEREMA.

Sachant qu'après l'étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé dans ce domaine, des travaux de consolidation seront nécessaires dans les années à venir, le conseil municipal s'engage sur la poursuite de ce dossier et la décision finale ne sera validée qu'après connaissance de l'attribution du montant des subventions.

V QUESTIONS DIVERSES

Des arbres morts seront coupés pour des raisons de sécurité. Un devis sera sollicité auprès de M. Clovis Martin.



M. Perrin